



COMMUNE de VALROS



FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT GENERAL

Accueil de Loisirs Périscolaire - *Semaine et mercredi*
Accueil de Loisirs Sans Hébergement - *Vacances*

ANNEE 2023 – 2024

Centre de loisirs de Valros - 12, allée des tilleuls - 34290 VALROS
Tel : 06.71.34.49.39 - Courriel : centreloisirs@valros.fr



**L'inscription de l'enfant aux services vaut
acceptation du fonctionnement général et du
présent règlement.**

GÉNÉRALITÉS

Lexique

- ALP = Accueil de Loisirs Périscolaire
- ALSH = Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- APC = Activités Pédagogiques Complémentaires
- PAI = Projet d'Accueil Individualisé

Structure

Pendant la période scolaire, les services périscolaires mis en place par la commune de Valros, sont ouverts les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

Les services sont les suivants :

- L'ALP du matin, avant l'école,
- La pause méridienne incluant la cantine municipale et le temps d'ALP d'avant ou d'après le déjeuner,
- L'ALP du soir, après l'école, comprenant plusieurs possibilités, l'étude surveillée, les ateliers, l'ALP libre,
- L'ALP du mercredi est organisé uniquement le matin.

Locaux

L'accueil des enfants est situé au **12, allée des tilleuls** près du rond-point du plateau sportif. Les familles viennent chercher leur enfant à la même adresse.

Assurance

La commune est assurée uniquement pour les fautes commises par son personnel. Il est donc obligatoire d'avoir ou de souscrire une assurance extrascolaire, pour les dégâts que les enfants pourraient occasionner.

LA RESPONSABILITE DE L'ALP des jours d'école et du mercredi, et de l'ALSH Vacances, COMMENCE ET S'ARRÊTE AUX HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE, ET CE, DÈS LA REMISE D'UN ENFANT À UN ANIMATEUR PAR UN PARENT OU UNE PERSONNE HABILITÉE.

LA RESPONSABILITÉ DES PARENTS S'EXERCE DÈS LA REMISE DE L'ENFANT À SES PARENTS OU À UNE PERSONNE HABILITÉE.

Tutelle

Les services périscolaires de l'ALP et les services extrascolaires de l'ALSH, font l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale Jeunesse et Sports (n° d'organisateur 034ORG0440)

BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaires des services de l'ALP - les jours d'école et les mercredis

Jours de la semaine - Temps scolaire	Bénéficiaires
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi	Tous les enfants scolarisés à l'école les Faïsses
Mercredi	Tous les enfants scolarisés à l'école les Faïsses et tous les enfants domiciliés sur la commune de Valros.

Les parents des enfants de moins de 2 ans et 9 mois au premier jour de leur accueil doivent solliciter obligatoirement au préalable l'avis du médecin de PMI.

Le/la docteur(esse) référent PMI
Conseil Général de l'Hérault - Agence Libron Thongue
7 Rue Joseph Fabre - 34501 BEZIERS
Téléphone 04.67.67.53.77

Bénéficiaires des services de l'ALSH vacances

L'accueil pendant les vacances est ouvert la première semaine des vacances d'automne, d'hiver et de printemps.

Il accueille les enfants de Valros et autres communes à partir de 3 ans et jusqu'à 12 ans inclus.

Equipements obligatoires pour les deux structures

Pour tous nos services ALP et ALSH, les enfants doivent être munis d'une paire de chaussons spécifiques au périscolaire marqués sous la semelle au nom de l'enfant.

Ces chaussons peuvent être laissés au Centre de loisirs durant toute l'année scolaire.

Horaires et organisation

Horaires et organisation de l'ALP les jours de classe

Ces services s'adressent aux enfants scolarisés au groupe scolaire « Les Faïsses »

Lundi – Mardi - Jeudi - Vendredi

MATERNELLES	ELEMENTAIRES	
ALP matin de 7h30 à 8h35 Accueil des enfants au plus tard à 8h20	ALP matin de 7h30 à 8h20 Accueil des enfants au plus tard à 8h10	
Accueil professeurs à 8h35 Classe de 8h45 à 12h00	Accueil professeurs à 8h20 Classe de 8h30 à 12h00	
ALP midi de 12h00 à 13h35	ALP midi de 12h00 à 13h50	
Accueil professeurs à 13h35 Classe de 13h45 à 16h30	Accueil professeurs à 13h50 Classe de 14h00 à 16h30	
ALP Libre 16h30 à 18h00 Sortie libre à partir de 16h45	Atelier créatif, sportif Sortie libre à partir de 16h45 lundi, mardi et jeudi	ETUDE 16h30 à 17h30 Lundi - Mardi - Jeudi
	ALP libre pour tous vendredi	ALP soir 17h30 à 18h00

L'ALP du midi et la Pause méridienne

Deux services de repas sont organisés à partir de 12h00.

Des activités sont proposées pour les temps hors repas.

La sieste, pour les enfants désignés par les enseignants, commence après le premier service. Elle est encadrée par un agent communal.

Le nombre de places à la cantine est limité pour le confort et la sécurité des enfants. Le tarif des repas enfants est défini par un barème prenant en compte le Quotient Familial (QF). Il est fixé par délibération du conseil municipal et peut être révisé en cours d'année.

Seul l'enfant ayant été à l'école le matin est admissible à l'ALP du midi.

L'ALP du soir de 16h30 à 18h

Quoi ?	Pour qui ?	Quand ?	Sortie possible en cours ?	Coût
ALP libre	Elémentaires et maternelles	LMJV 16h30-17h30	Oui de 16h45 à 17h15	Payant Voir QF
Ateliers	Elémentaires, activité au choix pour une période, sportive ou créative	LMJ 16h30-17h30	Oui de 16h45 à 17h15	Payant Voir QF
Etude surveillée	A partir du CP - 5 enfants minimum sinon répartition dans les autres groupes	LMJ 16h30-17h30	Non	Payant Voir QF
ALP après 17h30	Elémentaires et maternelles	LMJV 17h30-18h	oui à partir de 17H35	Gratuit
APC	Proposition remise par les enseignants	Voir l'équipe enseignante	Non	Gratuit

Attention

En cas d'inscription aux séances de soutien « APC » proposées par les professeurs, les familles doivent actualiser les réservations qui auraient été effectuées auparavant (Ateliers, ALP...) au plus tard dans les délais prescrits par le présent règlement. A défaut, la prestation sera facturée.

Sorties

Les enfants du primaire sont autorisés à quitter seuls l'ALP avec l'accord écrit des parents sur la « fiche enfant » du Dossier Enfant. Les enfants de maternelle ne sont pas autorisés à sortir seuls.

Horaires et organisation d'une matinée à l'ALP du mercredi

AGES HORAIRES	3/5 ANS	6/12 ANS	Mercredis thématiques Programme par tranche d'âge
7h30-9h15	Accueil échelonné dans la salle d'activité du centre de loisirs Temps calme et autonome avec les animateurs		
9h15-9h30	Collation « découverte gustative » et présentation de la journée par groupe d'âge		
9h30 -10h30	Temps d'activités Ateliers selon le choix de l'enfant Motricité, création manuelle, ateliers sensoriels... Possibilité de faire deux groupes 6/7 et 8/12 ans	Ateliers découvertes selon programme Sportives, culturelles, créatives, manuelles...	
10h30 -10h45	Pause libre		
10h45-12h	Temps d'activités Ateliers selon le choix de l'enfant Motricité, création manuelle, ateliers sensoriels... Possibilité de faire deux groupes 6/7 et 8/12 ans	Ateliers découvertes selon programme Sportives, culturelles, créatives, manuelles...	
12h00-12h30	Retour au calme et départ échelonné		

L'organisation des matinées est susceptible d'être modifiée en fonction du rythme et des envies des enfants.

Horaires et organisation d'une journée à l'ALSH Vacances automne, hiver, printemps

AGES HORAIRES	3/5 ans	6/8 ans	9/12 ans
7h30-9h15	Accueil échelonné dans la salle d'activité du centre de loisirs Temps calme et autonome avec les animateurs		
9h15-9h30	Présentation de la journée par groupe d'âge		
9h30 -10h30	Temps d'activités Ateliers selon programme : motricité, création manuelle, ateliers sensoriels...		
10h30 -10h45	Pause libre		
10h45-12h	Temps d'activités Ateliers selon programme : motricité, création manuelle, ateliers sensoriels...		
12h00-12h15	Retour au calme et départ échelonné pour les externes		
12h15-13h15	Repas		
13h30-14h	Accueil des externes	Temps calme et sieste (14h30)	
14h30-16h15	Temps d'activités Ateliers selon programme : motricité, création manuelle, ateliers sensoriels...		
16h15-17h	Goûter fourni par la commune Bilan de la journée et rangement		
17h-18h	Départ échelonné		

MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX SERVICES

L'ALP, accueil de loisirs périscolaire fonctionne dès la rentrée scolaire de septembre, dans les locaux du Centre de Loisirs « Les Faïsses ». Il est encadré par les agents municipaux sous l'autorité du Maire.

L'inscription aux services et le renouvellement des dossiers enfant sont obligatoires.

- Renouvellement dossier : juin N-1
- Réservation cantine, ALP et ALP mercredi : dernière semaine d'août au plus tard

Les réservations ne seront prises en compte que lorsque le **dossier d'inscription** dûment renseigné et signé aura été transmis au service et validé.

L'ALSH, accueil de loisirs sans hébergement fonctionne durant la première semaine des vacances d'automne, d'hiver et de printemps. Il est encadré par les agents municipaux sous l'autorité du Maire. Pour un service de qualité et pour respecter les taux d'encadrement par tranche d'âge, les places sont limitées. Une liste d'attente est constituée si nécessaire.

Les enfants peuvent être inscrits selon les modalités ci-dessous

- Journée complète avec repas
- Journée complète sans repas (externe)
- Demi-journée sans repas

L'inscription aux services et le renouvellement des dossiers enfant est obligatoire.

- Renouvellement dossier : juin N-1
- Réservation : ouverture des réservations trois semaines avant le début de l'accueil, et clôture au plus tard la semaine précédant les vacances.

Le dossier d'inscription pour l'ALP ou l'ALSH, doit comprendre les éléments ci-dessous

- La « **fiche enfant** » remplie et signée + copie des vaccinations DTP ou attestation du médecin
- Le « **règlement spécifique situations exceptionnelles** » dûment rempli et signé
- L'attestation d'assurance responsabilité civile + extrascolaire, à renouveler en cours d'année si nécessaire
- L'attestation CAF mentionnant le numéro d'allocataire et le Quotient Familial en cours.
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les enfants concernés

Ces documents sont obligatoires que ce soit pour une fréquentation régulière ou occasionnelle des services.

TOUT CHANGEMENT DE SITUATION ou D'ADRESSE doivent être SIGNALÉS DANS LES MEILLEURS DÉLAIS à la DIRECTION.

MODALITÉS DE RÉSERVATION ET D'ANNULATION

Services concernés	Délais d'inscription	Heures	Où ?
Restauration scolaire et ALP du midi	Mardi	23h	Sur le portail famille – au plus tard pour la semaine suivante
		17h sur RDV	Au plus tard pour la semaine suivante
ALP matin et soir	Vendredi	15h	Sur le portail famille pour la semaine suivante
	Jeudi	17h sur RDV	Sur le portail famille pour la semaine suivante
ALP du mercredi	Vendredi	15h	Sur le portail famille pour la semaine suivante
	Jeudi	17h sur RDV	Sur le portail famille pour la semaine suivante
ALSH	Délais précis sur la plaquette de chaque vacances.		

TOUTES LES RÉSERVATIONS SONT PAYABLES À L'AVANCE

Toutes les réservations, retrait/remise de documents, règlements, dépôt de document d'inscription, décharges s'effectuent

- Soit au **Centre de loisirs au 12 Allée des tilleuls** près du rond-point du plateau sportif et sur **rendez-vous**, obligatoire en cas de règlement en espèces. Contact 06.71.34.49.39
- Soit par **internet via le Portail Famille** <https://www.mon-portail-famille.fr/acces/mairie-valros>

Les réservations sont possibles une fois le Dossier enfant validé par les services de la commune. Un code d'accès et un identifiant vous seront transmis par mail. Vous pourrez alors procéder aux réservations et aux paiements.



Remarque aux utilisateurs du Portail Famille

ATTENTION : La réservation n'est effective qu'une fois le paiement réalisé.

Toute difficulté empêchant la réservation ou le paiement sur serveur doit être signalée via une copie d'écran et un mail transmis à centreloisirs@valros.fr à défaut il ne sera pas possible aux services d'intervenir.

Lors des réservations ou désinscriptions vous devez dans tous les cas cliquer sur « **PAYER** », sinon les réservations ne seront pas prises en compte ou votre avoir ne sera pas généré (désinscriptions)

Tarifs de l'ALP - jours d'école et mercredis matin

La tarification selon le barème du Quotient Familial CAF permet la prise en compte de la situation de chaque famille à la fois en matière de ressources et de sa composition.

TRANCHES QF CHOIX	QF < 400	401 < QF 800	801 < QF < 1000	1.001 < QF < 1400	1.401 < QF < 1600	QF > 1.600 ou extérieurs
	ALP matin	0,40 €	0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,80 €
ALP midi – repas inclus	4,00 €	4,40 €	4,80 €	4,90 €	5 €	5,20 €
ALP midi – PAI sans repas	0,40 €	0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,80 €	0,90 €
ALP soir / Etude / TAP	0,40 €	0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,80 €	0,90 €
Mercredi matin 7h30-12h30 sans repas	3,80€ Coût famille 1,50€	4,80€ Coût famille 2,50€	5,00€	5,50€	6,00€	6,50€

+ Repas adulte 4.20 €

Tous les tarifs des services peuvent être révisés en cours d'année.

- ALP soir / Atelier / Etude.

Le coût indiqué prend en compte l'inscription de 16h30 à 18h00. Ainsi l'enfant qui restera en ALP après 17h30 ne paiera pas une nouvelle prestation mais la famille devra impérativement procéder à la réservation du service « ALP après 17h30 ».

- APC

Attention les Activités Pédagogiques Complémentaires, soutien scolaire proposé par les professeurs, sont gratuites. Mais si l'enfant reste à l'ALP après l'APC, la famille devra l'inscrire et payer le coût de cette prestation. Sinon l'enfant sortira directement après l'APC. Pour toute information sur la gestion des APC, prendre contact avec la Direction de l'école.

- Tarification au Quotient Familial

Pour l'application de la tarification au QF il est important de transmettre votre quotient CAF à la Direction ALP-ALSH. Tout changement de situation et/ou de QF en cours d'année modifiant la tarification doit être immédiatement signalé à la Direction. Il n'y aura pas d'effet rétroactif.

Le QF applicable pour chaque rentrée scolaire est celui de l'année N, il sera actualisé courant le 1^{er} trimestre N+1 après mise à jour par les services de la CAF.

Tarifs de l'ALSH Vacances

Tarifs applicables depuis le 01/01/2019

TRANCHES QF	QF < 400	401 < QF 800	801 < QF < 1000	1.001 < QF < 1400	1.401 < QF < 1600	QF > 1.600 ou extérieurs
CHOIX	Bénéficiaires Aide CAF ou MSA -4,60€ la journée -2,30€ la ½ journée					
Journée avec repas 7h45-18h	6,60€ + 4,00€ Coût famille 5,50€	7,60€ + 4,40€ Coût famille 6,50€	8,00€ + 4,80 €	8,50€ + 4,90 €	9,00€ + 5 €	9,50€ + 5,20 €
Journée PAI sans repas 7h45-18h	6,60€ Coût famille 2,00€	7,60€ Coût famille 3,00€	8,00€	8,50€	9,00€	9,50€
Journée sans repas 7h45-12h15 13h30-18h	6,60€ Coût famille 2,00€	7,60€ Coût famille 3,00€	8,00€	8,50€	9,00€	9,50€
½ journée sans repas 7h45-12h15 13h30-18h	3,80€ Coût famille 1,50€	4,80€ Coût famille 2,50€	5,00€	5,50€	6,00€	6,50€
Sortie A	10€	10€	10€	10€	10€	10€
Sortie B	6€	6€	6€	6€	6€	6€

Tous les tarifs des services peuvent être révisés en cours d'année.

Modalités de règlement et facturation ALP, ALP mercredis et ALSH Vacances

Le règlement s'effectue obligatoirement lors de chaque réservation.

- **Par chèque libellé** au nom de « **services périscolaires Valros** »,
- **Par carte bancaire** via le « portail famille » sur internet,
- **En espèces**, obligatoirement sur rendez-vous pendant les horaires d'ouverture, **aucun règlement en espèces ne doit être déposé dans la boîte aux lettres.**

Une facture pourra être éditée sur demande à chaque réservation ou récupérée directement sur le « portail famille ».

Les dus ou avoirs sont automatiquement calculés pour majoration ou déduction sur les réservations suivantes.

Décompte des absences dans la facturation

- **Pour maladie de l'enfant**

Le 1^{er} jour d'absence, même avec justificatif, reste facturé.

A compter du 2^{ème} jour, si l'absence de votre enfant est signalée avant 8h45 et avec justificatif du médecin les frais engagés pour ce jour, seront transformés en avoir en fin de mois.

- **Pour sortie scolaire**

il appartient aux familles de désinscrire l'enfant dans les délais et conditions habituelles. A défaut, les prestations seront facturées.

- **En cas d'absence d'enseignant non remplacé**

A la charge des familles le 1^{er} jour, et annulable à partir du 2^{ème} jour par les parents par mail au centrelouisirs@valros.fr

- **En cas de grève**

L'annulation est possible par mail uniquement auprès de centrelouisirs@valros.fr

ABSENCES DE L'ENFANT

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les familles doivent impérativement signaler toute absence en s'adressant le plus tôt possible aux **services périscolaires au 06.71.34.49.39**.

Si l'enfant doit être récupéré en cours de journée alors qu'il était inscrit aux services périscolaires, il est impératif de remplir le document de décharge qui sera déposé dans la boîte aux lettres au préalable, ou remis aux encadrants le jour même, ou envoyer un mail à centreloisirs@valros.fr.

Sans décharge ou mail, l'enfant ne sera pas autorisé à quitter le service.

- Retards à la sortie de classe et/ou erreurs/oublis d'inscription aux services périscolaires

Des dispositions particulières s'appliquent. Elles sont définies dans le document joint au présent règlement « **REGLEMENT SPECIFIQUE - situations exceptionnelles** ».

Ce document doit être complété, signé et joint au dossier d'inscription.

- Dispositions médicales et sanitaires

Les allergies ou les régimes alimentaires spécifiques, doivent être signalés dans la fiche d'inscription et être validés par un certificat médical.

Seuls les Projets d'Accueils Individualisés (PAI) peuvent permettre la préparation de menus spéciaux ou un repas complet apporté par la famille.

Les PAI sont d'abord à transmettre à l'école, il ne pourra être pris en compte qu'après sa validation par les services médicaux et scolaires.

- Maladie ou d'accident

le personnel n'étant pas habilité à conduire l'enfant chez le médecin, la famille sera immédiatement prévenue et devra venir le chercher. Si nécessaire, les secours seront appelés et l'enfant pourra être transporté dans un centre de soins.

A cet effet tout changement des coordonnées de la famille en cours d'année scolaire devra immédiatement être signalé au service périscolaire et en mairie.

Aucun médicament ne doit être confié directement à l'enfant. Seule la remise par les parents, de l'ordonnance et du traitement (marqué au nom de l'enfant), aux services périscolaires, permettra la délivrance du traitement par les animateurs sur le temps ALP/ALSH.

DISCIPLINE ET RESPECT

Les services périscolaires sont des services facultatifs proposés par la Commune.

Pour un bon fonctionnement général, les règles élémentaires de discipline, de respect des personnels, des matériels et des horaires, doivent être observées par tous. Tout comportement incorrect sera signalé à la famille de l'enfant.

Un règlement sera élaboré en commun avec les enfants et affiché dans les parties communes.

En cas de non-respect des règles, les adultes peuvent décider de recevoir l'enfant en entretien, de contacter les parents et de les recevoir le cas échéant afin de trouver une solution commune. Une « fiche de d'observation » peut être établie afin d'avoir un support d'entretien.

Protection des données

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données, les informations recueillies dans le cadre du DOSSIER D'INSCRIPTION aux services AL P- ALSH sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Direction ou agents de la structure dans le but de gérer les inscriptions, réservations et paiements pour les services ALP ALSH. Elles sont conservées pendant la durée de scolarisation de l'enfant à l'école de Valros et sont destinées à la gestion des services précités.

Conformément aux lois « informatique & Liberté » et « RGPD – Règlement Général pour la Protection des Données », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant la Direction de l'ALP ou ALSH.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

Situations exceptionnelles Retards, erreurs et oublis d'inscription

A l'heure de la fin de classe, les élèves non-inscrits aux services périscolaires sont remis aux parents pour les maternelles, et accompagnés à la porte d'entrée de l'école pour les primaires. En cas de retard exceptionnel, les familles doivent prévenir l'école.

Durant les 10 minutes qui suivent la sortie de la classe, tout enfant, non pris en charge par un parent ou responsable autorisé, est placé auprès de son professeur, le temps pour la directrice de l'ALP de procéder aux vérifications suivantes :

- Vérification de l'existence d'un dossier périscolaire complet pour l'enfant, pour l'année en cours
- Vérification de l'existence de la présente autorisation dûment signée et remplie.
- Vérification des réservations pour le créneau horaire en cours
- La directrice de l'école vérifiera si l'enfant (d'élémentaire) est autorisé à rentrer seul après l'école
- La directrice de l'ALP vérifiera si l'enfant (d'élémentaire) est autorisé à rentrer seul après l'ALP

Après vérifications, l'enfant sera remis à la Direction ou agent de l'ALP qui l'accueilleront exceptionnellement dans le respect de ses capacités d'accueil et des taux d'encadrement.

Cette disposition est mise en œuvre afin de préserver la sécurité physique et morale de l'enfant, elle ne doit pas être entendue comme un nouveau service.

1 ^{er} oubli, retard, erreur	0 €	En sus du coût des services auquel aura participé l'enfant
2 ^{ème} oubli, retard, erreur	5 €	En sus du coût des services auquel aura participé l'enfant
3 ^{ème} oubli, retard, erreur	10 €	En sus du coût des services auquel aura participé l'enfant
4 ^{ème} oubli et plus, retard, erreur	10 €	En sus du coût des services auquel aura participé l'enfant

Ces dispositions concernent les cas de retards, oublis ou erreurs d'inscription ponctuels imputables aux familles, qui génèrent des situations difficiles tant pour l'enfant que pour les professeurs et les animateurs et qui doivent rester très exceptionnelles.

Attention : en cas d'impossibilité d'accueillir l'enfant à l'ALP si la capacité d'accueil et les taux d'encadrement ne le permettent pas, le parent reste responsable de son enfant et doit venir le chercher dans les meilleurs délais.

Pour mémoire toutes les familles peuvent vérifier à tout instant les inscriptions et réservations qu'elles ont effectuées par internet via le Portail Famille sur simple demande préalable d'identifiants de connexion auprès des services périscolaires. Le Portail Famille est accessible à partir du site internet de la commune www.valros.fr .



CHARTRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Elaborée par l'équipe des services périscolaires

Les temps de repas sont :

- **DES MOMENTS DE DÉTENTE, DE CONVIVIALITE, DE COMMUNICATION ENTRE ENFANTS MAIS AUSSI AVEC LES ADULTES**
 - ❖ Prévoir un temps de pause dans la cour de 10 mn pour les enfants du 1^{er} service
 - ❖ Décorer avec des matériaux adaptés à l'hygiène l'espace de la salle de restaurant pour qu'elle soit agréable
 - ❖ Privilégier les tables de 8 enfants maximum
 - ❖ Permettre aux enfants de discuter ensemble
 - ❖ Nécessité de limiter le niveau sonore pour favoriser l'écoute et la parole

- **DES MOMENTS POUR APPRENDRE À GOÛTER ET À APPRECIER CE QUE L'ON MANGE**
 - ❖ Inciter les enfants à goûter sans les forcer - une petite portion dans l'assiette de chaque enfant
 - ❖ Présentation des aliments dans des plats pour « donner envie »
 - ❖ Séparer les aliments quand c'est possible et les sauces à part

- **DES MOMENTS D'APPRENTISSAGE DE L'AUTONOMIE ET DU VIVRE ENSEMBLE EN PRENANT EN COMPTE LA SECURITÉ AFFECTIVE DES ENFANTS**
 - ❖ Apprendre aux enfants à se servir et à partager
 - ❖ Limiter le nombre d'enfants par table surtout en maternelle pour plus d'autonomie
 - ❖ Encourager les bonnes actions
 - ❖ Favoriser l'entraide en donnant une mission qui sert à tous, comme débarrasser les verres, les assiettes, les couverts, nettoyer la table...
 - ❖ S'adapter aux besoins de chaque enfant et à son autonomie individuelle dans le temps imparti